

L'égalité des chances renforce le marché du travail

L'égalité des chances dans le monde professionnel est profitable aux employeurs comme à la société dans son ensemble. L'Union patronale suisse soutient les mesures visant à promouvoir l'égalité des chances sur la base de la responsabilité individuelle des entreprises et du volontariat.

L'objectif principal de l'UPS est de pérenniser un marché du travail fluide et flexible, de continuer à faire progresser la participation au marché du travail et de maintenir le chômage au plus bas niveau possible. La Suisse doit être concurrentielle à l'échelle internationale, aussi bien pour les entreprises que pour les demandeurs d'emploi. Pour pouvoir exploiter tout le potentiel de main-d'œuvre, l'accès à la formation et à l'emploi en vertu de l'égalité des chances doit être encouragé. Le droit du travail, la politique sociale, la politique de formation, la politique migratoire ainsi que le partenariat social sont autant d'éléments à mettre au service d'un marché du travail aussi performant et flexible que possible. Par des mesures appropriées, il convient de mieux exploiter le potentiel à la fois des demandeuses d'emploi et des demandeurs d'emploi âgés, afin de prévenir les pénuries de l'offre mises en perspective par la démographie. L'ouverture du marché du travail libéral doit être garantie grâce à la libre circulation des personnes avec l'UE/AELE et à des démarches administratives simplifiées pour l'obtention d'autorisations

de travail pour les demandeurs d'emploi qualifiés d'Etat tiers.

Afin d'améliorer l'égalité des chances sur le marché du travail en général, les mesures ci-après sont tout particulièrement nécessaires selon l'UPS:

- Les questions de l'égalité des chances et les aspects de la gestion de la diversité doivent être appréhendés autant que possible au moyen de documents d'information et de conseils pour les employeurs, dans la mesure où ils sont pertinents pour un marché du travail fluide et libéral.
- Pour accroître la participation des femmes au marché du travail, des mesures appropriées doivent être mises en œuvre, aussi bien du côté des employeurs que de la politique familiale de l'Etat, de façon à permettre une meilleure compatibilité entre vie professionnelle et vie familiale. En outre, par des mesures de promotion des qualifications et des opportunités de carrière, la position des femmes sur le marché du travail doit être renforcée.
- Pour promouvoir le maintien à plus long terme des seniors, il convient de

favoriser une politique du personnel, de l'emploi et des assurances qui tienne compte de l'âge.

- Pour promouvoir la cohésion sociale, il faut soutenir l'intégration au marché de travail de certains groupes et demandeurs d'emploi (personnes avec handicap, personnes qui ont interrompu et reprennent leur vie active, étrangers, working poor).
- Au premier plan figurent les mesures et les systèmes d'incitation qui encouragent le comportement responsable des employeurs. A cet égard, informer sur des exemples de bonne pratique et sensibiliser sont les maîtres mots. Il faut s'opposer aux flots de réglementations législatives détaillées imposant toutes sortes de normes de comportement.

Fondamentalement, il est clair qu'une politique d'entreprise centrée sur l'égalité des chances profite aux employeurs et aux salariés comme à la société dans son ensemble. «Mais elle est d'abord l'expression, de la part de l'entreprise, d'une position de valeur qui rejette toute discrimination et met l'accent sur l'importance de rapports avec les collaborateurs fondés sur le partenariat social et le respect».

«L'égalité des chances, un investissement gagnant»

L'UPS a publié avec l'EPER le dossier «L'égalité des chances, un investissement gagnant – Exemples de bonnes pratiques pour la promotion de l'égalité des chances dans le marché du travail suisse». Le Dossier peut être téléchargé sur internet ou la brochure peut être commandée à l'EPER. Elle présente douze entreprises suisses actives dans le domaine de l'égalité des chances et qui expliquent pourquoi une politique d'entreprise axée sur l'égalité des chances est non seulement socialement responsable mais également intéressante d'un point de vue économique. Nous publions un exemple à la page 52. ■

Plus d'infos: www.employeur.ch; www.eper.ch

Exemples positifs

De nombreuses entreprises en Suisse ont d'ores et déjà reconnu cet aspect positif et pris des mesures individuelles propres à encourager les employés dans leur diversité et leurs différences. Avec leurs exemples de bonnes pratiques, elles donnent un signal positif en faveur de l'égalité des chances et montrent aux entreprises comment tirer profit des modèles et réexaminer leurs pratiques, le cas échéant. ■